



# PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

**Présents** : Mme Fanny BODIVIT, Françoise FONTAINE et Mrs Fabrice BOSSUYT, Philippe BOUCARD, Frédéric DOUCET, Mickaël HARASSE, Nicolas MARTIN, Luc MOLANDRINO, Roland MONSALLIER, Éric MOROCZ, et Patrice VERGER.

**Excusés** : Mme Charlotte HIS et Mrs Xavier METAYER, Bruno TAMBOURELLI.

**Pouvoirs** : Néant

**Secrétaire de séance** : Mr Philippe BOUCARD.

Ouverture de la séance à 19H00.

## ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire propose de valider le PV de la réunion du Conseil Municipal du lundi 17 juin 2024.

- ✓ Le Conseil Municipal valide le procès-verbal.

### I. COMPTE RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS

#### **1. Travaux - Mr Patrice VERGER**

##### Cuisine école

Les travaux de la cuisine (pose de la gazinière, de la sauteuse et travaux d'évacuations) ont été achevé comme prévu en juillet. Les délais ont été respectés.

##### DECI

Les travaux de renforcement ont commencé en juillet par la Côte des Forges avec l'installation de la bouche à incendie.

Les travaux de renforcement Route de Louye ont commencé le 9 septembre et devraient durer un mois.

La bouche à incendie Route d'Illiers a été installé en juillet.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : une fois les travaux Route de Louye achevés, la commune sera à jour sur la défense incendie, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes.

##### Préau école maternelle

Les travaux de réfection des murs du préau se trouvant dans la cour des maternelles ont commencé en juillet.

La société doit intervenir pour finir les travaux pendant les vacances d'octobre.

##### Sanitaires école maternelle

Des travaux d'assainissement et de raccordement, non prévu et urgent, ont été effectué pendant l'été. Faisant suite aux multiples éclosions de moustiques nichant dans l'ancienne fausse sceptique, nous nous sommes aperçus que le raccordement n'avait pas été fait dans sa totalité à l'époque.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : il y a très longtemps.

Réponse de Patrice VERGER : la fosse se trouve sous les sanitaires des maternelles.

Intervention d'Eric MOROCZ : donc là, tout a été fait ?

Réponse de Patrice VERGER : oui, tout est raccordé correctement.

## Projet rénovation réfectoire cantine scolaire

Le projet se finalise, la commission travaux s'est réunie le 13 septembre et le choix des entreprises a été fait. Il reste quelques points à peaufiner mais les dossiers de demande de subvention doivent être faits d'ici la fin du mois. Le début du chantier sera prévu début juin et devrait durer 3 ou 4 mois au plus. La cuisine sera toujours en fonctionnement, les repas seront servis dans le gymnase durant cette période.

Présentation des devis et détails des travaux à réaliser :

Domaine d'intervention	Entreprise	Travaux	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC	Retenu
Maîtrise d'œuvre	HVI	Coordination des travaux	11 666,67 €	20,00%	2 333,33 €	14 000,00 €	X
	CONSEILS ETUDES TRAVAUX		12 916,67 €	20,00%	2 583,33 €	15 500,00 €	
	DOURDAN CONCEPT		14 916,67 €	20,00%	2 983,33 €	17 900,00 €	
Maçonnerie	ACB CONSTRUCTION	Démolition, décapage, isolation et dalle béton au sol	15 776,00 €	20,00%	3 155,20 €	18 931,20 €	X
	CONSTRUCTION SOLIDE		19 254,00 €	20,00%	3 850,80 €	23 104,80 €	
Plomberie	BF PLOMBERIE	Dépose, vidange et repose des radiateurs Raccordements sur réseaux existants	3 100,00 €	20,00%	620,00 €	3 720,00 €	X
	A L'EAU PLOMBIER	Dépose système de ventilation Dépose et pose de 2 nouveaux lavabos enfant et robinetterie	3 930,00 €	20,00%	786,00 €	4 716,00 €	
Electricité	ISAAC ERIC	Mise en sécurité électrique Dépose luminaire plafond Raccordement sur tableau électrique existant Eclairage dalles LED encastrées Prises de courant 10/16A+T	25 641,00 €	20,00%	5 128,20 €	30 769,20 €	X
	MATELEC	Eclairage extérieur Blocs secours Mise à la terre VMC Contrôle APAVE	26 585,00 €	20,00%	5 317,00 €	31 902,00 €	
Chape	CHAPANHY	Fourniture et mise en œuvre d'une chape fluide base ciment fibrée	2 450,00 €	20,00%	490,00 €	2 940,00 €	X
	CHAPISTE GOUACHE		2 303,00 €	0,00%	- €	2 303,00 €	
Isolation & menuiserie	PHILIPPE ESNAULT	Dépose et pose de menuiseries en PVC	37 142,00 €	20,00%	7 428,40 €	44 570,40 €	X
	NORMANDIE RENOVATION	Dépose et pose du faux plafond avec isolant Doublage des murs avec isolant	42 735,00 €	20,00%	8 547,00 €	51 282,00 €	
Carrelage	LECAMUS CARRELAGE	Fourniture et pose de carrelage et faïence	10 955,05 €	20,00%	2 191,01 €	13 146,06 €	X
	ERMANO		12 051,11 €	20,00%	2 410,22 €	14 461,33 €	
Peinture	ENTREPRISE NICOLAS PARROD	Egrenage, ponçage, rebouchage et peinture des murs	1 660,00 €	20,00%	332,00 €	1 992,00 €	X
	DURAND PEINTURE FOYERAMA	Ponçage et peinture des portes Dépoussiérage et peinture des radiateurs	2 167,00 €	20,00%	433,40 €	2 600,40 €	

Le devis concernant l'électricité est plus important à cause du matériel. La société Chapanhy a été conseillée par le maître d'œuvre, le travail étant soigné et les délais respectés.

La faïence n'est pas définie, des échantillons seront présentés et le choix sera fait par la commission.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : le choix des entreprises a été fait par la commission dont je ne fais pas parti.

Intervention de Philippe BOUCARD : ça fait combien au total ?

Réponse de Patrice VERGER : moins de 100 000 € HT de travaux, les demandes de subventions sont à venir.

## 2. Communication - Mr Philippe BOUCARD

### Panneau d'affichage

Pas d'avancement à ce jour. Reprise des actions prévues cet automne afin que cela soit fait en hiver.

Rappel des actions : Remise en état ou nouveaux panneaux (Heudreville -Clos des Rouillères - Mairie - Mesnil bas côté abri bus - Pointe route de Saint André) et suppression de celui de la côte de l'Estrée.

Il est prévu une dimension de 0.7 X 1m et à hauteur de 1 m. Mise en place dans des fourreaux pour un entretien plus facile.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : il ne faut pas supprimer celui de la côte de l'Estrée car c'est l'un qui se lit le plus.

Réponse de Philippe BOUCARD : non, pas le supprimer mais le remplacer car il est en très mauvais état.

Réponse de Fabrice BOSSUYT : oui, voir quand même avec la commune de Muzy car c'est chez eux.

### Panneau Pocket

Nous nous sommes inscrits à cette application via l'EPN sans frais. Cela permettra d'élargir notre communication à plus de Mesnilois puisque ce n'est pas dépendant des réseaux sociaux que l'on connaît. Démarrage à programmer et communication auprès des Mesnilois après réception du kit par l'EPN et les modalités de démarrage dans les semaines à venir.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : il ne faut pas trop tarder car nous n'avons plus Voisins Vigilants.

Intervention de Luc MOLANDRINO : c'est quoi Panneau Pocket ?

Réponse de Philippe BOUCARD : c'est une application hors réseaux sociaux, il faut s'inscrire sur une liste.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : il faut prévenir les utilisateurs car on n'a plus Voisins Vigilants maintenant, à cause du coût multiplié par trois et des options. Avec Panneau Pocket on peut se connecter à toutes les informations des communes qui sont inscrites, même sur notre lieu de vacances. Il n'y a pas besoin de se mettre sur Facebook.

#### Panneau d'affichage numérique devant la mairie en 2025

Intervention de Fabrice BOSSUYT : quel était le budget ?

Réponse de Philippe BOUCARD : environ 30 000 €.

Intervention d'Eric MOROCZ : en a-t-on l'utilité ?

Réponse de Fabrice BOSSUYT : il faut déjà voir avec Panneau Pocket mais ce projet est cher pour l'utilité qu'on a avec en plus, les projets 2025 à venir.

Intervention de Fanny BODIVIT : pour les travaux cantine, est-ce qu'on passe en autofinancement ou prêt bancaire ?

Réponse de Fabrice BOSSUYT : non, en autofinancement car des projets plus importants sont à venir (salle polyvalente, cabinet médical) qui justifieront un emprunt.

Intervention d'Eric MOROCZ : qu'est qu'on mettrait sur le panneau ?

Réponse de Philippe BOUCARD : des informations diverses, plusieurs grosses et moyennes communes en ont.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : il faut déjà remettre en état les panneaux de quartiers. Grâce aux anciens conseils, nous avons une bonne marge financière pour penser à d'autres projets.

#### Planning des prochaines manifestations

### **11 novembre**

**Vœux du maire 2025**, le dimanche 12 janvier.

Intervention de Luc MOLANDRINO : est-ce qu'on reconduit le repas des aînés à la cantine ?

Réponse de Nicolas MARTIN : oui, c'est un repas qui plaît donc oui, en avril 2025.

### **Fête école**

Intervention de Nicolas MARTIN : à voir avec l'APE car possiblement on pourrait faire la kermesse avec Mesnil en fête le 28 juin.

Réponse de Fabrice BOSSUYT : il y a beaucoup de chose le 28 juin, on risque de ne pas avoir autant de monde.

Réponse de Nicolas MARTIN : le premier week-end de juillet, c'est le début des vacances scolaires mais il y a Nonancourt qui la fait aussi. A revoir pour la date.

#### Bulletin municipal

Réflexion / proposition sur le remplacement du bulletin annuel. Je n'ai pas trop regardé pour le bulletin.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : est-ce qu'on continue sur le même format en papier glacé, même nombre de pages ou un bulletin au semestre où les informations seront plus récentes, plus pertinentes et d'actualité.

Intervention de Patrice VERGER : c'est compliqué de faire un bulletin, d'avoir tous les articles.

Intervention de Luc MOLANDRINO : c'est moins compliqué de le faire en deux fois ?

Réponse de Nicolas MARTIN : oui car les informations ne seront pas les mêmes.

Réponse de Philippe BOUCARD : oui et le faire au fur et à mesure pour le mettre en page à la fin.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : il faudra mettre, en début d'année, les numéros utiles.

## **3. Vie au Mesnil - Mr Nicolas MARTIN**

### Mesnil en fête 2024

La fête fut une belle réussite au niveau fréquentation. Petit bémol pour le marché artisanal, beaucoup de personnes présentes sur le stade mais peu au niveau du marché.

L'année prochaine, continuons-nous avec un marché ? Si, oui, il faudra le placer autrement ou faire autre chose.

Voir également pour laisser les structures gonflables plus longtemps, jusqu'à 22 heures.  
On a fait des émules avec L'ouïe en fête et Marcilly en fête, c'est plutôt intéressant.

#### Repas des anciens

Comme chaque année, nous organiserons le repas des anciens, le dimanche 17 novembre.  
Pour ceux qui ne seront pas présents au repas, continuons-nous les bons Mesnilois à utiliser chez nos commerçants et est-ce qu'on permet au boucher de recevoir des bons, sachant que le siège n'est pas sur la commune ?

Intervention de Patrice VERGER : je n'y suis pas favorable car il n'est pas du Mesnil, sinon il y a le camion pizza aussi.

Réponse de Nicolas MARTIN : ok, donc la délibération sera à prendre au prochain conseil.

#### Ecole

La rentrée s'est bien déroulée avec une certaine sérénité retrouvée.  
Nous n'avons plus qu'une ATSEM car seulement trois petites sections sont arrivées cette année.  
Nous avons accueilli une nouvelle directrice qui est Madame Anthoine Johanna, elle est également enseignante de la classe de CM1 et CM2.  
Et aussi un nouvel enseignant, Monsieur Hamonic Florian qui a pris en charge les grandes sections et CP.

Intervention de Mickaël HARASSE : il était déjà venu ?

Réponse de Nicolas MARTIN : oui, il y a quelques années, il débutait seulement.

Les classes sont réparties ainsi :

- 21 élèves PS, MS et CP avec Monsieur Parent et Johanna ATSEM
- 19 élèves GS et CP avec Monsieur Hamonic
- 25 élèves CE1 et CE2 avec Madame Bleuart
- 21 élèves CM1 et CM2 avec Madame Anthoine

Soit un effectif total de 86 élèves. L'effectif est assez bas avec que 3 petites sections, classe qu'on aura jusqu'au CM2, sauf en cas de nouvelles inscriptions.

Pour 2025, on prévoit 5 à 6 petites sections donc une ATSEM c'est bon, surtout que Monsieur HAMONIC a la classe de grande section et CP.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : merci au personnel de la commune qui s'accrochent et trouvent toujours des solutions.

Intervention de Fanny BODIVIT : la directrice a remercié la municipalité et l'association de parents d'élèves pour sa participation.

Réponse de Fabrice BOSSUYT : il y a 5 élus en parents, vous êtes dedans, l'école reste une des priorités de notre mandat. Si un jour, nous n'avons plus d'école, ce ne sera plus le même village.

## **4. Cimetière - Mr Luc MOLANDRINO**

#### Entretien

On s'est fait reprendre en juillet concernant le nettoyage du cimetière. C'est une tâche chronophage que l'agent ne peut pas faire seul. Nous envisageons de sous-traiter à une entreprise extérieure. Des devis ont été demandés pour l'entretien régulier du cimetière (2 à 3 fois par an). Pour éviter que ce coût ne se répercute directement sur les comptes de la commune, il est envisagé une augmentation du prix des concessions qui est actuellement de 10 euros par an.

## Tombes en état d'abandon

### *1<sup>ère</sup> tranche du secteur 3 :*

Derrière l'église se trouvent les tombes les plus anciennes. Le délai d'un an après le premier constat vient de se terminer. Le deuxième procès-verbal, qui constatera que l'état des sépultures ne s'est pas amélioré (voire dégradé), se déroulera le 14 octobre 2024 à 9h30.

Le conseil municipal devra ensuite donner son avis sur l'enlèvement des pierres et des corps après la période d'affichage et les délais règlementaires.

### *2<sup>ème</sup> tranche du secteur 3 :*

Le premier procès-verbal s'est déroulé le 27 novembre 2023. Le deuxième procès-verbal aura donc lieu au mois d'avril 2025.

### *3<sup>ème</sup> tranche du secteur 3 :*

Le premier procès-verbal pour cette tranche est en préparation. Le constat d'abandon devrait se dérouler en novembre 2024.

Il faut compter encore deux ans pour finir le secteur 3, et il y a 5 secteurs.

Intervention de Mickaël HARASSE : donc ce sera au prochain Conseil Municipal de poursuivre.

Intervention de Fanny BODIVIT : qui se charge de l'enlèvement des ossements ?

Réponse de Luc MOLANDRINO : ce sont des sociétés spécialisées. Selon le nombre d'années et l'état de décomposition du corps, la mise en reliquaire peut être réalisée, les ossements sont alors déposés dans une petite boîte en bois où le défunt est identifié par une plaque et le reliquaire est ensuite placé dans l'ossuaire.

Intervention de Philippe BOUCARD : combien ça coûte à chaque fois ?

Réponse de Luc MOLANDRINO : ça dépend du type de monument, ce n'est jamais le même coût.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : le cimetière est propre, l'agent communal a tout fait.

Intervention d'Eric MOROCZ : c'est comme ça dans tous les cimetières, même à Dreux.

Réponse de Fabrice BOSSUYT : le prix de l'entretien est de 3 600 € environ.

Intervention d'Eric MOROCZ : c'est une entreprise de la commune ?

Réponse de Fabrice BOSSUYT : non, des environs.

Intervention de Frédéric DOUCET : pourquoi on ne traite pas avec du vinaigre à 20% ?

Réponse de Fabrice BOSSUYT : parce qu'à cause de l'église qui est inscrite, on ne peut pas mettre certains produits.

## **II. DELIBERATIONS**

### **1. Acquisition d'un bien par voie de préemption**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil communautaire de l'agglomération d'Evreux Portes de Normandie en date du 17 décembre 2019, reçue en Préfecture le 23 décembre 2019, instaurant un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, et donnant délégation aux communes membres pour l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur ces zones,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n°27406240014, reçue le 30 août 2024, adressée par Maître Séverine BRILHAULT, notaire à Illiers l'Evêque (Eure), en vue de la cession moyennant le prix de neuf mille euros, d'une propriété sise Chemin des Rouillières, cadastrée section A n° 0181, d'une superficie de 14 a 02 ca, appartenant aux Consorts LEFEVRE,

Considérant que la commune souhaite étendre sa zone de stockage de déchets verts, de granulats et de matériaux situés sur le haut de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir par voie de préemption un bien situé à Mesnil sur l'Estrée, cadastré section A n° 0181, d'une superficie de 14 a 02 ca, appartenant aux Consorts LEFEVRE,
- que la vente se fera au prix de neuf mille euros,
- qu'un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision,
- que le règlement de la vente interviendra dans les 4 mois, à compter de la notification de la présente décision,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet,
- d'inscrire les crédits suffisants au budget de la commune.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abst : 0

## 2. Décision Modificative n°1/2024

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'abonder le chapitre 21 suite à la décision de préempter le terrain sis Chemin des Rouillières d'un montant de 9 000 €, ajoutant les frais de notaire prévisionnels estimés à 1 600 €, soit un besoin de financement de 10 600 €.

Monsieur le maire propose donc la décision modificative suivante pour le budget de l'exercice 2024 :

	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
Chap. 65 / Art. 65888	10 600 €	
Chap 023.		10 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 600 €</b>	<b>10 600 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		
Chap. 021		10 600 €
<b>Dépenses d'investissement</b>		
Chap. 21 / Art. 2111	10 600 €	
<b>TOTAL</b>	<b>10 600 €</b>	<b>10 600 €</b>

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abst : 0

## 3. Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) - GRDF

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de fixer, pour l'année 2024, le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution et de transport de gaz et pour les canalisations particulières.

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour l'occupation du domaine public des communes et des départements pour les ouvrages de transport et de distribution de gaz et pour les canalisations particulières.

Considérant la longueur de canalisation de distribution à 3 321 mètres.

Il est proposé au conseil municipal de fixer le montant de la redevance de gaz au taux maximum en fonction des linéaires exprimés en mètres, arrêtés au 31 décembre de l'année précédente, selon la formule suivante :

Taux de redevance : 0.035 €

Coefficient de revalorisation (CR) : 1.42

Calcul de la redevance :  $((0.035€ \times 3\,321\text{ m}) + 100) \times 1.42 = 308\text{ €}$

Comme le résultat de son calcul, en rappelant que le montant arrêté tient compte,

- d'une part du taux d'évolution de l'indice d'ingénierie, par rapport à la valeur de référence prévue par le décret n°2007-606 du 25 avril 2007,
- d'autre part de la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche conformément à l'article L.2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Arrêté le présent état des sommes dues à la somme de 308 €.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abst : 0

#### **4. Demande de subvention – Association sportive du Collège de Nonancourt**

Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal de la demande de participation de l'association sportive du Collège de Nonancourt.

En effet, en mai dernier, 4 anciens élèves de l'école du Mesnil, dont 2 sont domiciliés sur la commune, ont participé aux championnats de France d'échecs à Bischeim en Alsace.

Malgré une participation des familles, les frais de déplacements, de logements et de repas restent une charge importante s'élevant à 1585 €, soit un reste à charge pour l'association de 287 € par élève.

Monsieur le maire propose, afin de soutenir les actions de cette association, d'attribuer une subvention de 300€.

Vote : Pour : 6 Contre : 3 Abst : 1

#### **5. Arrêt des locations du Foyer Communal pendant la période hivernale**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'arrêter les locations aux particuliers et associations non Mesniloises pendant les périodes hivernales afin d'économiser sur les coûts énergétiques.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide d'interrompre les locations du Foyer Communal du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars de chaque année, pour tous les particuliers, les entreprises et les associations non Mesniloises ou non conventionnées.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abst : 0

Intervention de Patrice VERGER : concernant la période de juillet et août, l'agent étant en congé, je ne veux pas être bloqué.

Réponse de Fabrice BOSSUYT : on peut geler les réservations pour août et revoir au prochain conseil municipal.

Intervention de Nicolas MARTIN : il faudrait voir s'il est utilisé et combien ça rapporte.

Réponse de Fabrice BOSSUYT : on en reparle avec les chiffres, car il y a beaucoup de problèmes pendant les gardes.

#### **6. Admission des titres en non-valeurs – Créances irrécouvrables**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Ainsi, l'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

L'irrécouvrabilité peut trouver son origine :

- dans la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers...)
- dans le refus de l'ordonnateur d'autoriser les poursuites pour une exécution forcée du titre de recettes
- dans l'échec des tentatives de recouvrement.

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de prononcer l'admission en non-valeur des titres qui s'avèrent irrécouvrables pour un montant total de 237 €.

Cette admission en non-valeur concerne 6 titres correspondant aux créances de restauration scolaire émis entre 2015 et 2022 et dont l'état est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à :

- émettre un mandat au compte 6541 "créances admises en non-valeurs" d'un montant de 237 euros
- procéder à toutes formalités afférentes

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abst : 0

### **7. Délégation de l'admission en non-valeurs des créances de faible montant**

Vu l'article 173 de la Loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique local.

Vu le décret 2023-523 du 29 juin 2023 relatif au seuil plafond de délégation des décisions d'admission en non-valeur et aux conditions dans lesquelles le maire rend compte à l'assemblée délibérante de l'exercice de cette délégation.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l'admission en non-valeur est une mesure d'apurement budgétaire-comptable des créances irrécouvrables, qui relève des assemblées délibérantes.

Afin d'en fluidifier la mise en œuvre, l'article 173 de la loi du 21 février 2022 permet aux assemblées de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant aux exécutifs des communes, sans dépasser le seuil de 100 € fixé par le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023.

L'admission en non-valeur n'étant proposée que pour les créances irrécouvrables, Monsieur le Maire expose également que le décret portant délégation renvoie à la notion d'irrécouvrabilité telle que définie par l'article R. 276-2 du livre des procédures fiscales. Cette définition, commune à l'ensemble des créances publiques, vise les créances pour lesquelles les diligences s'avèrent impossibles, vaines ou dont les perspectives de recouvrement ne sont pas estimées suffisantes pour justifier la poursuite des diligences.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la délégation de l'admission en non-valeurs des créances de faible montant à 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- De fixer le montant de la délégation de l'admission en non-valeurs des créances de faible montant à 100€.
- D'autoriser Monsieur le Maire et ses Adjointes à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abst : 0

### **III. QUESTIONS DIVERSES**

Néant.

Fin de la séance à 20 h 20.

Fabrice BOSSUYT,  
Maire



Philippe BOUCARD,  
Secrétaire de séance

